



New York/Luxembourg, le 22 septembre 2025

Le Luxembourg reconnaît formellement l'État de Palestine

Le Grand-Duché de Luxembourg reconnaît dès à présent officiellement l'État de Palestine. Cette décision a été annoncée le 22 septembre 2025, au nom du Gouvernement, par le Premier ministre Luc Frieden, accompagné par le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel, dans le cadre de la Conférence internationale de haut niveau sur le règlement pacifique de la question de Palestine et la mise en œuvre de la solution à deux États, qui s'est tenue au siège des Nations unies à New York.

La reconnaissance de l'État de Palestine par le Luxembourg s'inscrit pleinement dans l'engagement historique et constant du Luxembourg en faveur de la solution à deux États, seule voie viable pour parvenir à une paix juste, durable et fondée sur la coexistence pacifique et sécurisée de l'État d'Israël et de l'État de Palestine.

Par cette reconnaissance, le Luxembourg réaffirme donc son soutien à la solution à deux États, qui respecte le droit fondamental à l'autodétermination des Palestiniens et garantit la sécurité du peuple israélien et de l'État d'Israël. La reconnaissance de l'État de Palestine est une mesure en faveur de la paix entre les deux États et les deux peuples. Il va de soi que la reconnaissance de l'État de Palestine n'est pas une mesure contre l'État d'Israël ou son peuple, que le Luxembourg a reconnu depuis l'admission d'Israël en tant que membre des Nations unies le 11 mai 1949.

Le Luxembourg reconnaît l'État de Palestine sur base des frontières de 1967, précédant l'occupation du Territoire palestinien par Israël, frontières confirmées le plus récemment par la résolution 2334 du Conseil de sécurité des Nations unies de 2016. Cette résolution a rappelé que ces frontières ne peuvent être modifiées unilatéralement par Israël mais peuvent l'être d'un commun accord lors de négociations entre Israël et la Palestine dans le cadre du processus de paix.

Le Luxembourg reconnaît l'Autorité palestinienne comme seul représentant légitime du peuple palestinien. La reconnaissance de l'État palestinien signifie que le Luxembourg considère la Palestine comme un État indépendant, avec les droits et obligations que cette reconnaissance implique. Luxembourg attend d'un gouvernement palestinien politiquement unifié dirigé par l'Autorité palestinienne, qui gouvernera son territoire unifié comprenant Gaza, la Cisjordanie et Jérusalem-Est, qu'il poursuive ses efforts pour mettre en œuvre des réformes démocratiques, renforcer le pouvoir judiciaire et lutter contre la corruption.

La reconnaissance de l'État palestinien par le Luxembourg n'implique aucune forme de reconnaissance ou de soutien au Hamas. Le Luxembourg reconferme sa condamnation, dans les termes les plus fermes, de l'attaque terroriste par le Hamas du 7 octobre 2023 et exige la libération immédiate de tous les otages restants. Le Luxembourg rappelle son appel à un cessez-le-feu urgent et à un accès et une distribution sans entrave de l'aide humanitaire à travers toute la bande de Gaza.

Enfin, la reconnaissance de l'État de Palestine doit s'accompagner de mesures concrètes pour soutenir les efforts de paix et la mise en œuvre de la solution à deux États. La déclaration de la Conférence internationale sur le règlement pacifique de la question palestinienne, qui s'est tenue du 28 au 30 juillet à New York, endossée par l'Assemblée générale des Nations unies, lors d'un vote qui s'est soldée par 142 votes en faveur, dont celui du Luxembourg, établit ce cadre à travers un plan en plusieurs étapes vers une Palestine souveraine et démilitarisée, ainsi qu'un engagement commun pour le démantèlement du Hamas. Les engagements pris par le Président palestinien Mahmoud Abbas, ainsi que sa volonté affirmée de conduire une réforme en profondeur vers une Autorité palestinienne démocratique et renouvelée, viennent consolider ces efforts et jeter les bases pour une paix juste et durable entre les parties.

Le pas franchi par le Luxembourg contribue, ainsi, à raviver l'espérance d'un avenir meilleur où Israéliens et Palestiniens vivront côte à côte en sécurité, en paix et en dignité, marquant le début d'un processus irréversible vers la réconciliation, la justice et la coexistence, afin que la paix ne soit plus une aspiration lointaine, mais une réalité partagée par tous.

Communiqué par le ministère d'État/ ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur